

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DE NORTKERQUE
DU 30 juin 2018**

L'an deux mil dix-huit, le trente juin, à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Nortkerque dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Frédéric MELCHIOR, Maire, en suite de convocation en date du 25 juin 2018, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mr Frédéric MELCHIOR, Mme Amandine MONTUY, Mr Arnaud LEFEBVRE, Mme Véronique GELE, Mr Antoine DELMOTTE, Mr Gilbert THOMAS, Mr Claude CAILLEUX, , Mr Christophe CATEZ, Mme BOURET Cindy, Mme Brigitte CHARLEMANGE, Mr Pascal PIQUET, Mr Frédéric DANIEL, Mme Noëlla FOURNIER.

Etaient excusés : Mme Virginie FLANDRIN, Mme Micheline GLAISE, Mr MICOLINO Bruno, Mme DEBUSSCHERE Cécile donne procuration à Mr Pascal PIQUET, Mr Pierre-Yves HEMBERT, Mme Anne LAPORTE.

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, Mme MONTUY est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur Pascal PIQUET remarque que le procès-verbal de la réunion du 07 avril n'a pas été transmis. Monsieur le Président lui répond que celui-ci devrait être envoyé très prochainement.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Municipal l'ajout de délibérations :

- Travaux de sécurisation de l'église : autorisation donnée à Monsieur le Maire de demander le fonds de concours à la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq et la subvention auprès du Département.
- Ecole numérique : autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions.

Le conseil municipal accepte que ces deux points soient rajoutés à l'ordre du jour par 12 voix pour et 2 abstentions.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Arnaud LEFEBVRE Adjoint aux infrastructures.

1) Commission infrastructures

Mr Arnaud LEFEBVRE informe le conseil municipal que la commission infrastructures s'est réunie le 28 juin dernier et a évoqué les points suivants :

- Travaux supplémentaires pour les classes de CM1 et CM2
- Pose d'un filet au-dessus du terrain multisports.
- Travaux classes CM1 et CM2.

- Travaux parking

- **Travaux supplémentaires des classes de CM1-CM2**

Monsieur LEFEBVRE rappelle au Conseil municipal le coût global des travaux et présente les travaux supplémentaires suivants :

Coût global des travaux et des travaux supplémentaires :

	Coût initial	Travaux complémentaires	Travaux supplémentaires	Total
Électricité	3605	334 Câbles VGA, HDMI...	470 Alim chauffage et Disjoncteurs armoires	4 409 €
Plâtrerie	18 385,57		1480,55	19 866,12 €
VMC	3933,28		539,38 (VMC toilettes, passage tuyaux devant plâtrerie)	4 472,66 €
Chauffage	2 644,80			2 644,80 €
Peinture	?			
TOTAL des travaux en cours				31 392,58 €
TOTAL PROJET INITIAL			49 191,96 €	
Montant subventions		50 %	24 595,98 €	15 696,29 €
PART COMMUNALE		50 %	24 595,98 €	15 696,29 €

Monsieur LEFEBVRE précise que ces travaux supplémentaires sont à passer en investissement. Concernant le lot « Electricité » pour AXELEC, il s'agit de la pose de câblage supplémentaire d'un montant de 804.00 € HT.

Le lot « Plâtrerie » pour l'entreprise MV RENOVATION, consiste en l'isolation du mur qui donne aux toilettes pour un montant de 1480.55 € HT.

Le lot « VMC » pour les ETS SENLECQ prévoit la ventilation dans les toilettes par la pose de tuyauterie devant la plâtrerie pour un montant de 539.38 € HT.

Monsieur le Président précise que tous ces travaux ont reçu un accord de subvention par l'Etat et le Département.

Après discussion, le conseil municipal est amené à délibérer sur les travaux supplémentaires pour les classes de CM1-CM2.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

- **Pose d'un filet au-dessus du terrain multisports**

Monsieur Arnaud LEFEBVRE explique au conseil municipal que malgré les 6 mètres de hauteur du pare-ballon, les enfants ou les adultes arrivent tout de même à lancer le ballon au-dessus (des deux côtés). Afin de limiter les nuisances, il faut installer un filet sur le dessus (sur toute la surface). La société DEFISPORTS qui a réalisé le terrain multisport propose cette pose pour un devis de 2 179.60 € HT.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

- **Changement de la porte des toilettes publiques**

Monsieur LEFEBVRE explique au conseil municipal que la porte des toilettes publiques est cassée et son bâti est fendu. Cette porte reste ouverte car elle est accessible au public. Le personnel communal a réparé cette porte mais cela ne sera que temporaire car le problème vient des groms. Les groms vont être revus sur toutes les portes du bâtiment et le personnel communal fabrique actuellement des ferplats pour leur renforcement. Monsieur Pascal PIQUET demande si ce changement de porte ne fait pas partie de la garantie décennale. Monsieur LEFEBVRE explique que ce genre de dégradations ne fait pas partie de la garantie décennale car il n'y a pas eu de vandalisme et de plus il y aurait une franchise. . La société MV rénovation a proposé un devis pour les réparations à hauteur de 1 395.76 € HT.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le devis proposé par la société MV rénovation :

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

- **Choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement du parking**

Monsieur Arnaud LEFEBVRE explique au conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 21 juin 2018 pour l'ouverture des plis suite à l'appel d'offres concernant les travaux d'aménagement et de mise en accessibilité du parking des écoles. Une demande de renégociation des prix a été faite aux trois entreprises qui ont répondues. Suite aux résultats présentés par le bureau d'études RESELVIA, les membres de la commission d'appel d'offres préconise de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 59 937.50 € HT.

Monsieur LEFEBVRE précise que ces travaux doivent être achevés cette année afin de toucher l'ensemble des subventions.

Monsieur Pascal PIQUET demande pourquoi il n'a pas été convoqué à la réunion du 21 juin pour l'ouverture des plis, étant membre de cette commission.

Monsieur le Président précise que le membre titulaire de la commission a été convoqué mais ne s'est pas fait excuser et n'a pas demandé à se faire représenter par son suppléant.

Monsieur le Maire précise que l'éclairage du parking peut également être subventionné par la FDE, ces travaux sont prévus l'année prochaine. Un éclairage central est préconisé avec un double mât, le fourreau d'attente est prévu dans l'aménagement. Toute la partie « espaces verts » n'étant prévu dans l'enveloppe de ces travaux, elle sera réalisée en 2019 par le personnel communal. Il précise que ces travaux du parking sont une nécessité étant donné le manque de sécurité (stationnement non normalisé, stationnement des bus non prévu, accès handicapé et cheminement piétons inexistant). Monsieur le Maire précise également que ce projet d'aménagement est pensé dans l'optique éventuelle de l'intégration d'une nouvelle salle communale dans les années à venir.

Concernant les modalités de stationnement pour la rentrée scolaire de septembre, un agent communal sera sur les lieux pour orienter les usagers.

Monsieur Claude CAILLEUX souhaite qu'une réflexion soit faite sur l'aménagement de la garderie scolaire avec la création d'un espace dédié au « temps de l'enfant ». Il aimerait qu'une commission réunisse les commissions « infrastructures » et « éducation scolaire » afin d'étudier la création d'un tel espace dans des locaux qui deviennent assez vétustes.

Monsieur Arnaud LEFEBVRE précise que tous les travaux envisagés dans le domaine de l'enfance sont étudiés avec Madame Amandine MONTUY.

Monsieur LEFEBVRE présente le plan d'aménagement du parking aux membres et précise que celui a été envoyé à l'ensemble des conseillers.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Pour	Contre	Abstention
12	0	2

2) Education scolaire

- **Choix du fournisseur pour la restauration scolaire**

Monsieur le Président demande à Madame Amandine MONTUY Adjointe en charge de l'éducation scolaire de bien vouloir exposer le sujet.

Madame Amandine MONTUY explique au conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 25 juin 2018 pour l'ouverture des plis suite à l'appel d'offres concernant la fourniture et la livraison des repas pour la cantine scolaire pour une durée de 3 ans. Trois sociétés ont répondu à l'appel d'offres :

- La Normande,
- Lys Restauration API,

- Dupont Restauration.

Après analyse des dossiers des trois candidats par la commission, c'est Lys Restauration Api qui répond à un plus grand nombre de points fixés dans le marché pour un montant de 2.19 € TTC le repas.

Madame Amandine MONTUY précise que cette société permet à la collectivité d'avoir un choix sur ses menus.

Monsieur le Président précise que les repas de Lys Restauration Api sont de qualité et la société est très réactive en cas de problème.

Monsieur Pascal PIQUET demande la durée de reconduction du contrat avec le prestataire de cantine. Madame Amandine MONTUY précise que celui-ci est de 3 ans.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

- **Choix de l'entreprise pour l'école numérique**

Madame Amandine MONTUY explique au conseil municipal que la commune a répondu à l'appel à projet « école numérique » l'an dernier. Cet appel à projet permet à la collectivité de bénéficier d'une aide de l'état de 4 000 euros maximum pour 8 000 euros d'achats.

L'entreprise TOPENSI propose un devis de 8 005. 50 € HT pour l'équipement numérique de l'école.

Monsieur Pascal PIQUET demande si ce devis comprend 15 tablettes.

Madame Amandine MONTUY précise que ce devis comprend 15 tablettes et un clavier qui est préconisé. Monsieur Arnaud LEFEBVRE ajoute que ce montant comprend également le réseau wifi interne à la classe, l'introduction sur le réseau (paiement des licences).

Monsieur Pascal PIQUET souhaite savoir quels classes peuvent accéder au numérique.

Madame Amandine MONTUY et Monsieur Arnaud LEFEBVRE précisent que le numérique est ouvert à toutes les classes, mais que le matériel sera installé dans une seule classe avec un VPI en plus.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

- **Ecole numérique : autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer la convention**

Monsieur le Président demande à Madame Amandine MONTUY Adjointe en charge de l'éducation scolaire de bien vouloir exposer le sujet.

Madame Amandine MONTUY explique qu'après acceptation du conseil municipal sur le choix de l'entreprise pour l'école numérique ; les membres du conseil doivent maintenant

autorisés Monsieur le Président à signer la convention de partenariat « Collèges numériques et innovations pédagogiques » avec l'Académie de LILLE.

Monsieur Pascal PIQUET souhaite que ces conventions lui soient envoyées par mail.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

- **ALSH : Paiement d'heures supplémentaires**

Madame Amandine MONTUY explique au conseil municipal que des animations sont proposées par la CCRA aux ALSH en journée complète. L'ALSH ne fonctionne que le jeudi à la journée complète et les animations sont proposées le vendredi 27 juillet pour l'ECOPOLE et le lundi 06 août chez NATURE POMME. IL est donc proposé au conseil municipal de payer les animateurs concernés à partir de 9 h 30 pour ces jours de sortie.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

3) Education scolaire

- **Contrat PEC (Parcours Emploi Compétence)**

Madame Amandine MONTUY explique au conseil municipal qu'elle a contacté Pôle Emploi pour le renouvellement des contrats aidés actuellement en mission dans la commune. Ces deux personnes peuvent bénéficier d'un nouveau contrat « Parcours Emploi Solidarité » pour une durée de 1 an à raison de 20 heures par semaine. Ce contrat s'établit avec une convention tripartite entre la Commune, l'Etat et l'agent. Il permet à l'agent d'exercer son activité professionnelle en validant une formation qualifiante.

Seul le coût des formations pour ces deux personnes seront à charge de la commune.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

4) Finances

Décision modificative n°1 au budget primitif 2018

Monsieur le Président explique au conseil municipal que des travaux en régie ont été budgétés en recette de fonctionnement au chapitre 042 – article 722 « immobilisations incorporelle pour 12 000 € mais que l’opération d’ordre suivante est nécessaire :

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
040	21312	Bâtiment scolaires	12 000	040	020	Dépenses imprévues	-12000

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

- Lors de sa séance du 07 avril dernier, le Conseil municipal a délibéré pour la reconduction de la participation communale attribuée pour les fournitures scolaires d’un montant de 42 € par élève (y compris les prix de fin d’année). La trésorerie d’Audruicq demande cette année que la facture des prix soit budgétée dans le chapitre 67 à l’article 6714 « Bourses et Prix », les crédits prévus lors du budget n’étant pas suffisants, Monsieur le Président propose la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	6067	Fournitures scolaires	-500
67	6714	Bourses et prix	500

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

Décision modificative n° 2 au budget primitif 2018

Monsieur le Président explique au conseil municipal que la facture pour la pose d’un parage à la salle communale payée sur l’exercice 2017 a été imputée sur un mauvais article. Il soumet donc la décision modificative suivante pour régularisation comptable :

INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
041	21318	Autres bâtiments publics	732,98	041	21531	Réseaux d'adduction d'eau	732,98

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

5) Association

Demande de subvention de l'ASA Natation d'Audruicq.

Monsieur le Président demande à Madame Amandine MONTUY Adjointe en charge de l'éducation scolaire de bien vouloir exposer le sujet.

Madame Amandine MONTUY explique que Madame BOULANGER Fanny, Présidente de l'ASAudruicq Natation sollicite une subvention de la commune dans le cadre d'une qualification à la finale UFOLEP qui se déroulera à SARAN du 01 au 03 juin 2018.

En effet, une jeune administrée Nortkerquoise étant sélectionnée pour participer à cette finale, un soutien financier de la commune est sollicité par la Présidente à hauteur de 158 euros.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

6) Autorisation donnée à Monsieur le Maire à ester en justice

Monsieur le Président fait part au Conseil Municipal qu'il est invité à se présenter le 10 juillet 2018 au Tribunal de Grande Instance de Saint-Omer suite à la dégradation volontaire de l'abribus survenue en septembre 2016.

Afin que Monsieur le Président puisse ester en justice au nom de la commune, Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

7) Salle des Fêtes : modification du règlement.

Monsieur le Président explique au conseil municipal que suite au contrôle récent des régies communales effectué par Madame DEFOSSEZ, comptable des finances publiques, plusieurs modifications sont à apporter au règlement de la salle communale.

Article 1 : Mise à disposition :

Ajout de la phrase suivante : **Les dons reçus suite au prêt de la salle à une famille (suite à un deuil) seront versés au CCAS (régie : quête et dons).**

Article 5 : Caution :

Ajout de la phrase suivante : **Ce chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, sera remis au secrétariat de mairie au dépôt des conventions signées.**

Article 6 : Tarif de location :

Ajout de la phrase suivante : **La vaisselle cassée sera facturée selon les tarifs d'achat mis à jour annuellement.**

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

8) Vie locale

Reconduction des festivités pour juillet et août

Monsieur le Président demande à Monsieur Antoine DELMOTTE en charge à la vie locale de bien vouloir exposer le sujet.

Monsieur Antoine DELMOTTE propose au conseil municipal la reconduction des deux ducasses (dernier week-end de juillet et août). Lors de la ducasse du 29 juillet organisée par l'APE, la commune organise la remise des médailles du travail et la distribution des tickets de manèges, les crédits ont été budgétés au budget primitif. La seconde manifestation est prise en charge par l'association ADN 15 avec l'organisation de la brocante et du feu d'artifice.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer :

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

9) Travaux de sécurisation de l'église

Monsieur le Président explique au Conseil Municipal qu'il a contacté l'association A.D.L.C pour la restauration et la sécurisation de l'église. Dans un premier temps, il s'agira des travaux de sécurisation et de rénovation du clocher, le reste des travaux feront l'objet d'une pluri-annualisation. Ces travaux entrent dans le champ du fonds de concours proposé par la Communauté de Communes d'Audruicq au taux plafonné de 2 500 €. Monsieur le Président souhaite également sollicité une subvention au niveau du Conseil Départemental.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer pour autoriser Monsieur le Président a sollicité le fonds de concours auprès de la Communauté de Communes d'Audruicq et la subvention auprès du Conseil Départemental.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

10) Informations du Maire

Assainissement : les travaux vont se terminer pour la fin juillet sur la route d'Audruicq. Une vitesse excessive de certains automobilistes ayant été constatée, un appel à la brigade d'Audruicq a été fait pour faire des contrôles.

Monsieur Pascal PIQUET demande si les devis de la CAO pour la phase 1 de l'assainissement vont être communiqués aux conseillers afin de vérifier si les travaux sont conformes. Monsieur le Président précise que la commune n'est pas maître d'œuvre de ces travaux et que les coûts prévisionnels de la quote-part de la collectivité se sont vu diminuer (présentation de la commission assainissement du 22.03.2018 de la CCRA). La CCRA prend en charge les 2/3 des travaux actuellement ce qui n'est pas négligeable et représente une économie d'environ 170 000 € pour la commune.

Monsieur PIQUET souligne toutefois que sans les devis, les conseillers municipaux ne peuvent contrôler la conformité des travaux.

Monsieur LEFEBVRE précise qu'il a demandé à Monsieur LAVOINE les devis de la CAO, mais la commune n'étant pas maître d'œuvre du marché, celle-ci ne peut les consulter.

Monsieur PIQUET souligne également le fait que le conseil municipal a voté les montants de ces travaux sans avoir aucunes connaissances des devis de la CAO. Il souhaite avoir le devis détaillé de l'entreprise retenue pour ce marché et connaître la sous-traitance si c'est le cas. Monsieur LEFEBVRE informe Monsieur PIQUET qu'il va soumettre sa demande à Monsieur Stéphane LAVOINE. Il précise que lors de la mise en paiement de la facture, le devis devrait être joints.

Monsieur le Président précise que ce projet a été mené de manière efficace. La collectivité a trouvé son financement avec des taux très intéressants et la diminution récente de la participation communale n'est également pas négligeable.

Il rappelle que l'assainissement est un projet lancé depuis des années par ses prédécesseurs mais que les travaux n'ont jamais été commencés que la phase d'étude. La majorité actuelle a lancé les travaux malgré toute la vindicte de l'opposition.

Fascinage « Rue de la Liette » : les travaux ont été fait de façon impeccable.

SIAEP : le rapport d'activité est consultable en mairie.

Football : changement de catégorie au niveau régional. L'achat d'un abri de touche sera à prévoir.

Rappel SNCF : chaque passage à niveau sur la commune dispose d'un téléphone SNCF qu'il ne faut pas hésiter à utiliser en cas dysfonctionnement constaté.

Remerciement de l'Association GVN pour le verre offert pour les 20 ans du club.

Remerciement pour le décès de Monsieur Gustave TRONET.

Vente de 3 lampadaires pour la somme de 150 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 00.

Délibérations prises le 30 juin 2018

- 1) Travaux supplémentaires pour les classes CM1-CM2
- 2) Pose d'un filet au-dessus du terrain multisports
- 3) Changement de la porte des toilettes publiques
- 4) Choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement du parking
- 5) Choix du fournisseur pour la restauration scolaire
- 6) Choix de l'entreprise pour l'école numérique
- 7) Ecole numérique : autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat « Collèges numériques et innovations pédagogiques » avec l'Académie de Lille
- 8) ALSH : paiement des heures supplémentaires
- 9) Contrat PEC
- 10) Décision modificative n°1 au budget primitif 2018
- 11) Décision modificative n°2 au budget primitif 2018
- 12) Demande de subvention de l'ASA Natation d'Audruicq
- 13) Autorisation donnée à Monsieur le Maire à ester en justice
- 14) Salle des Fêtes : modification du règlement
- 15) Reconduction des festivités pour juillet et août
- 16) Travaux de sécurisation de l'église